

**ARRÊTÉ N°2025-387-38 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER Eco de l'environnement, de l'énergie et des transports Modélisation prospective énergie climat
2ème année**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-560 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le conseil d'administration le 16 décembre 2024 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 09 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°2024-003 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 27 janvier 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 20 janvier 2025 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2025-2026, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Lionel RAGOT

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Eco de l'environnement, de l'énergie et des transports	- Madame Pham Thi KIM CUONG
Modélisation prospective énergie climat 2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 29 Janvier 2025
Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

